YERRES

Services Techniques
N° tél. : 01 69 49 77 00
N/Réf. : NL/FV

DECISION N° 2000 - 225

OBJET : Contrat administratif d'occupation temporaire et précaire d'un logement communal suite à la tempête du 18 au 19 Août 2000, "Résidence de la Roseraie" 17 rue Gabriel Péri à Yerres, au profit de Monsieur COLLET

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122 – 22 et L 2122 - 23,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, complétée par celles du 27 juillet 1995 et 26 novembre 1997, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L. 122 - 20 du Code des Communes,

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 octobre 1999 autorisant le Maire-Adjoint appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les documents y afférents,

VU l'arrêté N°2000/137 série A du 28 juillet 2000 portant délégation de fonctions et de signature durant l'absence du Maire à Madame Nicole LAMOTH,

CONSIDERANT que la tempête du 18 août dernier a occasionné des dégâts sur le territoire de la commune,

CONSIDERANT que le diagnostic effectué par les sapeurs pompiers sur le bâtiment sis 26, rue du Réveillon constate le sérieux risque d'effondrement de la toiture et recommande de faire évacuer le dernier étage dudit bâtiment,

CONSIDERANT la nécessité de reloger Monsieur COLLET résidant 26, rue du Réveillon,

CONSIDERANT que le logement sis "Résidence de la Roseraie" 17, rue Gabriel Péri est libre de toute occupation,

CONSIDERANT la possibilité d'autoriser Monsieur COLLET à occuper ledit logement relevant du Domaine Public Communal, et ce, de manière temporaire et précaire,

- DECIDE -

DE signer un contrat administratif d'occupation temporaire et précaire, d'un logement communal sis "Résidence de la Roseraie" 17, rue Gabriel Péri au profit de Monsieur COLLET,

Fait à Yerres, le 25 Août 2000

Pour le Député-Maire,
Le Premier Maire-Adjoint délégué,

Nicole LAMOTH

REÇU LE
-5 SEP. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY